

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 mars 2022 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant Christian Caron, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Francis Marcotte et Denis Piché, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Deny Lépine, maire, était absent

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2022-03-28**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par M. Francis Marcotte  
Et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2022-03-29**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 soit adopté tel que lu et déposé.

**2022-03-30**

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022**

Il est proposé par M. Denis Piché  
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

### **Dépôt du rapport d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers**

Le rapport d'audit de conformité par la Commission municipale sur le délai de transmission des rapports financiers est déposé.

**2022-03-31**

### **Les Élus (es) municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien.**

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

**2022-03-32**

### **Contrôle biologique des insectes piqueurs**

Il est proposé par M. Denis Piché  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban participe financièrement, en collaboration avec le club de Golf des Pins, au contrôle biologique des insectes piqueurs à proximité de périmètre urbain et en bordure de la Rivière-Sainte-Anne, le tout jusqu'à un maximum de 3800 \$

**2022-03-33**

### **Centre femmes de Portneuf – Journée internationale des droits des femmes**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 50\$ à l'organisme Centre femmes de Portneuf.

2022-03-34

**Association des proches aidants de la Capitale-Nationale – Programme PAIR**

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 50\$ à l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale.

2022-03-35

**Adoption du Règlement 273 sur le traitement des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Alban**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que le règlement 273 sur le traitement des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Alban soit adopté tel que déposé

**Avis de motion et présentation du projet de Règlement 275 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Avis de motion est donné par Mme Julie Quintin, conseillère au siège numéro 5, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le Règlement 275 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté.

Le projet de Règlement 275 est présenté.

**Avis de motion et présentation du projet de Règlement 276 modifiant le règlement 255 sur la gestion contractuelle**

Avis de motion est donné par M. Francis Marcotte, conseiller au siège numéro 3, à l'effet que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le Règlement 276 modifiant le règlement 255 sur la gestion contractuelle sera adopté.

Le projet de Règlement 276 est présenté.

2022-03-36

**Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie**

Considérant que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2022;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

Il est proposé par M. Denis Piché  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 4 (2021), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

2022-03-37

**Autorisation de signature – Entente avec la Corporation de gestion du Parc Naturel Régional de Portneuf (CGPNRP) et la Fédération Québécoise de montagne et d’escalade (FQME).**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que M. Deny Lépine, maire, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à exercer à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente relatives aux parois d’escalades avec la CGPNRP et la FQME.

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondances

**Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.**

En date du 14 mars 2022, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 276 153.25 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2022-03-38

**Comptes à payer – Février 2022**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
ANNULE	9851	0.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC(DAS)	9900	3 338.70 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	9901	1 398.57 \$
FQM ASSURANCES INC.	9902	27 968.31 \$
ANIMATION L'HEUREUX GENEST, NICOLE (ELECTRICITE SAPIN EGLISE)	9903	402.41 \$
SAAQ (IMMATRICULATION)	9904	50.00 \$
ADN COMMUNICATION	9905	4 102.78 \$
AGI INC.	9906	80.94 \$
ARPO, GROUPE CONSEIL (EGLISE SUD)	9907	22.33 \$
AUTOMATISATION JRT INC. (ASS. EAUX RUE MATTE)	9908	300.00 \$
CENTRE FEMMES DE PORTNEUF	9909	91.98 \$
CENTRE MEDICAL ET PROFESSIONNEL	9910	50.00 \$
CENTRE EQUESTRE AURELIE PICHE	9911	1 762.48 \$
CHAMPAGNE&MATTE (CH. HALBA+CPE)	9912	654.42 \$
COALLIER-BRISSON, STEPHANIE (REMB NON-RESIDENTS)	9913	3 053.48 \$
DISTRIBUTIONS SPORTS LOISIRS	9914	58.80 \$
BUROPRO CITATION	9915	316.13 \$
LES PHOTOCOPIES ETIENNE DUSABLON	9916	234.77 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	9917	1 284.23 \$
FERME REINE DES PRES	9918	1 655.64 \$
GOULET, ALAIN	9919	50.00 \$
HAMELIN, JEAN (DEPLAC. FORMATION)	9920	58.02 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	9921	106.00 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9922	966.38 \$
EUROFINS ENVIRONEX	9923	480.00 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	9924	955.46 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9925	822.30 \$
	9926	181.63 \$

MARQUIS, CARMEN	9927	34.98 \$
MATERIAUX AUDET	9928	527.96 \$
MESSAGERIE WISEMAN	9929	113.49 \$
LES ENTREPRISES JOVANY	9930	24 738.58 \$
MORSSETTE, REAL (DENEIGEMENT PATINOIRE)	9931	650.00 \$
PERRON, MARIO	9932	100.00 \$
PHIL ENTREPRISES	9933	2 615.73 \$
REGIE REGIONALE	9934	87.22 \$
REGIR PORTNEUVOISE PROTECTION	9935	181.09 \$
SERVICES MATREC	9936	663.29 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES STANTEC NOUV.	9937	211.56 \$
DEVELOPPEMENT+RTE ST-PHILIPPE	9938	8 114.10 \$
VILLE DE DONNACONA	9939	848.68 \$
XEROS	9940	340.61 \$
MRC PORTNEUF	9941	32 774.33 \$
GROUPE CLR	9942	274.79 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	9943	233.40 \$
RESEAU BIBLIO CNCA	9944	757.07 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIA	9945	318.85 \$
ARPO, GROUPE CONSEIL (EGLISE SUD)	9946	1 724.63 \$
BOIVIN GAUVIN	9947	818.58 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	9948	246.32 \$
APACN	9949	50.00 \$
	MRC Portneuf	2 243.78 \$
	DAS Prov.	8 711.32 \$
	DAS Fed.	3 453.72 \$
	TéluS	864.92 \$
	Hydro Québec	11 173.44 \$
	Eko	859.14 \$
	Visa	29.98 \$
	ADT	71.27 \$
	Salaire	20 801.68 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>175 080.27 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2022-03-39**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire suppléant lève la séance à 20h30

\_\_\_\_\_  
Christian Caron,  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Deny Lépine,  
Maire

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »